

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Provence-Alpes-Côte d'Azur dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Provence-Alpes-Côte d'Azur
Palais de la Bourse
CS 21856
13221 Marseille Cedex 01
04 91 39 56 70
paca@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [in](#) [v](#) [i](#)



COMMUNE DE BUISSON

23 rue de la Mairie
84110 Buisson
04 90 28 90 20
communebuisson@wanadoo.fr

FONDATION

DU
PATRIMOINE

► *Je donne !*

POUR LA RESTAURATION DE

L'église Notre-Dame des Bois

Buisson (84)



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Commune de Buisson - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

LE PROJET

Description

UN PEU D'HISTOIRE...

L'église de Buisson n'est pas protégée au titre des Monuments historiques mais elle présente un intérêt patrimonial certain. D'origine romane et restaurée à plusieurs reprises, elle a été remaniée de manière importante au XVIIIème siècle par l'adjonction de chapelles latérales et d'un chevet. Son clocher-porche en avant-corps est remarquable. L'ouvrage est composite. Le porche médiéval de plan carré est couvert d'une voûte brisée en pierres de taille qui marque l'entrée de l'édifice. La partie clocher présente une terrasse sommitale couronnée par une balustrade du XVIIIème siècle. L'église a une apparence fortifiée avec la présence de courtines sur trois côtés.

LE PROJET DE RESTAURATION

La commune souhaite restaurer cette église qui présente quelques désordres importants portant atteinte à sa bonne conservation. Pour ce faire, les élus ont d'abord sollicité les services du CAUE de Vaucluse pour lui confier une mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage. L'expertise a permis de dresser un premier constat d'état qui permet de déterminer les grands axes de travaux : l'entretien et la

restauration des toitures, du rempart et des chéneaux nord et ouest, la mise en sécurité et la restauration du Clocher-Porche.

LA MOBILISATION

En plus de son intérêt architectural, l'église abrite du mobilier remarquable dont l'inventaire a été réalisé par le Conseil Départemental du Vaucluse en 2013-2014. La restauration de l'église est non seulement guidée par un intérêt patrimonial mais c'est aussi un enjeu pour la vie culturelle et culturelle de la commune. Après la réalisation des travaux, au-moins deux concerts par an pourront être réalisés et l'édifice fera l'objet de visites guidées pour les Journées du Patrimoine.

Montant des travaux	115 000€
Objectif de collecte	5 000€
Début des travaux	01/03/2021

Crédit photos © Commune de Buisson



BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration de

L'église Notre-Dame des Bois

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/747444

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine

L'église Notre-Dame des Bois

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
<small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
<small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
<small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>			

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre